



TRANSFERT DES OPA COMPTE RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 04/12/2009

Étaient présents : M. Malfilatre & ses collaborateurs de la DRH
Pour la CFDT: jean Bellec, rémi Hutinet, fédéric Brothelande
FO et la CGT

Dossiers à examiner :

1. Projet de convention de mise a disposition
2. Projet de note technique d'accompagnement
3. Projet d'instruction relative aux modalités de gestion du transfert

Suite à l'appel à la grève des Ouvriers des Parcs et ateliers du 3 décembre suivi (à plus de 75%) voire à 100% des effectifs sur certains Parcs, l'administration ne pouvait être indifférente aux inquiétudes des personnels

En prélude à toutes discussions, les OS ont souhaité savoir si l'audience précédente du 26 novembre avec M. DEGOS, directeur adjoint du cabinet de Borloo avait été suivie de décisions.

En réponse il nous a été remis en séance, un relevé de conclusions(en suivant dans le fichier) signé de M. DEGOS, reprenant les demandes fortes exprimées dans le préavis de grève, à savoir:

- Revalorisation des trois premiers niveaux de grade.
- Validation de la revalorisation de la prime de métier.
- Évolution de la prime de rendement.
- Étude d'un dispositif permettant le maintien des revenus (sur une période transitoire)
- Rencontre avec la DGITM sur l'avenir des OPA dans les DIR.
- Examen de la situation des OPA dans les services restructurés (navigation, services maritimes ,bases aériennes.
- Garantie des droits syndicaux.

Ceci n'est de notre point de vue qu'un relevé de conclusions ne garantissant en aucune façon les objectifs affichés.

En effet nous attendons l'aval du ministère du budget pour permettre au MEEDDM de faire bénéficier l'ensemble des OPA, des mesures précitées !

Ne nous laissons pas endormir par des vœux pieux du MEEDDM restons mobilisés et vigilants !

Deuxième partie de la réunion de travail liée à l'examen des textes cités en début de compte rendu.

Nous avons interpellé les représentants de l'administration sur le fait que les documents qui devaient être étudiés ensemble ce jour, étaient déjà en possession des conseils généraux !

La demande a été faite pour que dorénavant les documents soient estampillés "**PROJET**" tant que ces derniers ne sont pas définitifs !

L'administration, sans être mal à l'aise, confirme que l'envoi a déjà été fait et affirme que cela ne préjuge en rien sur le fait que nous les amendions en séance ! **La langue de bois pré-domine encore !**

Après avoir traîné les pieds jusqu'au vote de la loi, la DRH souhaiterait-il désormais nous faire avancer "à marche forcée ?

On nous annonce alors que le décret permettant de signer la convention de mise à disposition sans limitation de durée des OPA prévu dans l'article 4 de la loi serait transformé en une simple **circulaire** inter-ministérielle. Nous constatons alors que notre ministère fait fiasco de la loi en se permettant de contourner ce qui y est inscrit, à savoir: **Art. 4 alinéa 3; Un décret fixe les modalités d'application du présent article.**

Le texte ainsi voté par les sénateurs et les députés est bafoué et nous dénonçons ce passage en force qui ne respecte pas les droits républicains !

Nous avons procédé par ordre croissant des projets de textes.

Le 1er texte à étudier en séance portant sur l'instruction relative aux modalités de gestion et de transfert des personnels dans le cadre de l'application de la loi du 26 octobre 2009 relative au transfert des Parcs.

Un nombre important d'amendements ont été déposés par les O.S.

Porter des amendements, les faire accepter à notre administration est une première étape. Faire valoir et accepter ces amendements auprès du Budget, de l'Intérieur ainsi que les représentants des Collectivités Territoriales en est une autre. Rien n'est encore gagné

Au regard du comportement du MEDEEM sur ce genre d'exercice au cours de ces 5 dernières années, rien n'est gagné, tout reste à faire !

La mobilisation entamée depuis de nombreux mois par l'ensemble des personnels, confortée par notre dernier mouvement de grève du 3 décembre montre avec force notre détermination à aller jusqu'au bout du dossier.

Après trois heures de discussions difficiles , au lendemain d'une grève où nous espérons mieux en résultats il a été décidé d'une nouvelle rencontre prévue **le jeudi 10 décembre sur la journée (10h à 18h).**

A cette occasion les 2 autres documents qui devaient faire l'objet de débat ce jour seront discutés;

- Le projet de convention relative à la mise à disposition sans limitation de durée
- La note technique relative à la mise à disposition.

Conclusion : Vent faible avec quelques nuages. Nous ne pouvons préciser si cela tournera à l'orage ou à l'éclaircie !

Notre préavis de grève est reconductible et donc valable tout l'hiver !!!

La forte mobilisation des OPA le 3 décembre a été une réussite et a démontré qu'au MEEDDM les personnels attendaient des réponses claires et précises .

Des évolutions sensibles sont apparues par le relevé de conclusions de Th. DEGOS sans que cela ne soit concluant pour le moment ! Nous demandons à ce que cela soit rapidement suivi d'effet !

Vigilance, ne faiblissons pas soyons dans l'action et n'hésitez pas à faire remonter toutes les difficultés du terrain



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MÉR
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Transfert des parcs Réunion du 26 novembre 2009

Relevé de conclusions

Dans le cadre de l'audience de l'intersyndicale CGT - FO - CFDT, présidée par le directeur-adjoint du Cabinet et organisée à la suite d'un dépôt de préavis de grève pour le 3 décembre 2009, les dispositions suivantes ont été prises :

- relancer le ministère du budget afin de faire aboutir rapidement les dossiers relatifs d'une part, à la revalorisation des trois premiers niveaux de grade et, d'autre part, à la réévaluation des plafonds de la prime de métier ;
- engager la procédure de modification des textes relatifs à la prime de rendement, évoqués dans le cadre de la création du quasi statut commun ;
- rechercher un dispositif réglementaire permettant de garantir le maintien global de la rémunération, comprenant le service fait, pour l'ensemble des OPA, qu'ils soient transférés ou qu'ils restent affectés dans les services de l'État.. Cette garantie ne pourra porter que sur une période transitoire dont l'échéance sera celle de la fin de l'intégration de droit.
- apporter des garanties en termes de droits syndicaux, pour les agents mis à disposition, dans l'attente des prochaines élections dans les collectivités ;
- Programmer des rencontres DGITM / organisations syndicales afin d'examiner les conditions d'accueil des OPA qui seront affectés dans les services de l'État ;
- Examiner la situation des OPA affectés dans des services concernés par des restructurations.

et des autres agents des Parcs

et des autres agents des Parcs

Thomas DEGOS

Directeur-adjoint du Cabinet